



Exemple d'une gestion forestière conciliant chasse et production : le Bois de la Commanderie.

Pierre LEREBoullet

Gérant du Bois de la Commanderie

Le bois de la Commanderie, bois privé de 193 ha à 12 km de Rouen, est situé à l'extrémité Sud de la forêt domaniale de Roumare. Situé sur le plateau, il est entouré de cultures agricoles et d'herbages qui descendent jusqu'à la Seine. Il inclut également une grande parcelle cultivée de 16 ha, entièrement entourée de bois.

Cette localisation en forme de cul-de-sac enserré par le fleuve a toujours favorisé la présence en grand nombre de cerfs, chevreuils et sangliers dans cette partie du massif de Roumare. Sur un plan historique, le bois fut propriété et domaine de chasse des Ducs de Normandie au début du 12^{ème} siècle et ils en firent donation à l'Ordre des Templiers vers 1180 qui y établirent une Commanderie.

L'importance des dégâts forestiers dus à la surpopulation des cervidés a été véritablement constatée à partir des années 50. Jusqu'à cette période, les parcelles feuillues, étaient exploitées en taillis sous futaie pour l'alimentation des fours de boulangerie. Le développement du gaz ayant mis fin à ce type de gestion, les parcelles ont été progressivement transformées par balivage en jeunes et moyennes futaies. Cet itinéraire sylvicole a donné de bons résultats mais s'est heurté à la grande difficulté de favoriser la régénération compte tenu de l'abrutissement des jeunes pousses par le gibier.

Il a fallu attendre les années 90 pour que -avec le soutien du CRPF- l'administration et la Fédération de chasse, jusqu'alors principalement préoccupées par l'indemnisation des dégâts agricoles, prennent la mesure des dégâts en forêt de Roumare (privée et ONF) provoqués par une population de cervidés plus que dix fois supérieure aux normes habituelles et mettent en place des mesures de comptages plus précises (indice de pression sur la flore, IPF, indice kilométrique chevreuil, IK et indice nocturne cerf, IN).

A partir de 1999, les attributions de bracelets ont ainsi pu être considérablement augmentées pendant plusieurs années afin de retrouver un certain équilibre sylvo-cynégétique.

La pratique de la chasse au grand gibier en forêt de Roumare est un des atouts majeurs de ce massif tant pour les chasseurs que pour les propriétaires privés. Ces derniers sont avant tout des sylviculteurs soucieux du développement et de la production de leurs bois mais ils reconnaissent aussi l'intérêt économique de la location de la chasse et sont, de plus, très attachés à la pérennité de ce massif à cerfs.

Il y a donc nécessité de concilier en permanence les contraintes de la gestion de la chasse et de l'exploitation forestière. L'une des premières difficultés tient au fait que c'est pendant la période de chasse que l'essentiel des travaux de plantations et de coupes de bois doivent s'effectuer. Cela est incontournable, doit être compris par les chasseurs et doit être pris en compte dans les baux de chasse. L'agrainage est aussi une source de conflit potentiel car en retenant le gibier en forêt, il expose un peu plus les plantations aux dégâts. Il faut également veiller à ce que les clôtures endommagées par les actions de chasse soient signalées puis réparées au plus vite.

Cependant, l'impact qualitatif et quantitatif des dégâts subis par les plantations doit être mieux évalué par les propriétaires et leurs gestionnaires. Pour cela, les outils et protocoles de mesure sont nécessaires et doivent être mis au point. C'est l'un des enseignements de l'étude EquiForCe 76.